



Chères et chers actionnaires,

L'application de l'Ordonnance fédérale 3 - COVID-19 (« ordonnance ») a été prolongée, dès lors les assemblées générales (« AG ») peuvent se tenir sous certaines conditions.

Nous confirmons par la présente que BOBST tiendra l'assemblée générale ordinaire le 30 mars 2022. Cependant, conformément aux recommandations de l'ordonnance, le Conseil d'administration a décidé de tenir l'AG 2022 sans la présence physique des actionnaires. Il n'y aura pas de réception non plus.

Par conséquent, nous demandons à nos actionnaires de fournir leurs instructions de vote au représentant indépendant, Ofisa Berney Associés SA, jusqu'au 28 mars 2022, soit par le biais de la carte d'inscription ci-jointe, soit via la plateforme de vote en ligne (voir la notice d'explication ci-jointe « Délégation de pouvoirs et instructions de vote au représentant indépendant via [www.gvote.ch](http://www.gvote.ch), la plateforme dédiée aux actionnaires »). Il n'est pas possible de fournir une procuration à un autre actionnaire pour cette AG.

Les résultats des votes seront publiés sur <http://investors.bobst.com/publications> à l'issue de l'AG.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance dans ces circonstances exceptionnelles.

**Bobst Group SA**

Le Conseil d'administration



# INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE BOBST GROUP SA

qui se tiendra formellement  
le mercredi 30 mars 2022 à 17h00  
auprès de Bobst Group SA  
route de Faraz 3, CH-1031 Mex

## ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

### 1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2021

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, ainsi que les comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2021.

### 2. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2021.

### 3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2021 et distribution d'un dividende

Le bénéfice disponible est le suivant :

	CHF
Report	346 839 925.55
<u>Bénéfice net de l'exercice 2021</u>	<u>94 910 966.50</u>
Total	441 750 892.05

Le Conseil d'administration propose de verser un dividende ordinaire de CHF 2.00 brut par action ainsi qu'un dividende extraordinaire de CHF 6.00 brut par action sur un montant maximum de 16 518 478 actions.

Versement total de dividende	132 147 824.00
Solde reporté à nouveau	309 603 068.05

## **4. Réélections au Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose les réélections suivantes :

### **4.1 Réélection de M. Alain Guttmann**

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

### **4.2 Réélection de M. Thierry de Kalbermatten**

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

### **4.3 Réélection de M. Gian-Luca Bona**

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

### **4.4 Réélection de M. Jürgen Brandt**

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

### **4.5 Réélection de M. Philip Mosimann**

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

### **4.6 Réélection de M. Alain Guttmann comme Président**

jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

## 5. Réélection du Comité de rémunération et de nomination

Le Conseil d'administration propose les réélections suivantes :

### 5.1 Réélection de M. Gian-Luca Bona

comme membre du Comité de rémunération et de nomination jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

### 5.2 Réélection de M. Thierry de Kalbermatten

comme membre du Comité de rémunération et de nomination jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

## 6. Modifications des statuts

Le Conseil d'administration propose de modifier l'article 23 quinquies des statuts, comme suit :

Statuts en vigueur :	Proposition du Conseil :
<p><b>Rémunération du Comité exécutif du Groupe, Octroi de titres</b></p> <p>Les membres du Comité exécutif du Groupe perçoivent une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable. La rémunération variable peut atteindre 200 pourcent de la rémunération annuelle fixe. La rémunération variable est versée en fonction du degré d'atteinte d'objectifs individuels quantitatifs et qualitatifs. Les</p>	<p><b>Rémunération du Comité exécutif du Groupe</b></p> <p>Les membres du Comité exécutif du Groupe perçoivent une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable. La rémunération fixe se compose d'un salaire de base versé en espèces et d'autres éléments de rémunération et prestations.</p> <p>La rémunération variable</p>

<p>objectifs ainsi que le degré d'atteinte sont déterminés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération et de nomination.</p> <p>Jusqu'à 30 pourcent de la rémunération variable peuvent être payés sous forme d'actions de la Société. Ces actions sont attribuées de façon définitive, mais restent en général bloquées pendant trois ans. Elles sont attribuées à la valeur selon le cours du jour de l'attribution. Le Conseil d'administration fixe les détails concernant la durée pendant laquelle les actions sont bloquées.</p> <p>Les rémunérations du Comité exécutif du Groupe peuvent également leur être attribuées par d'autres sociétés du Groupe.</p>	<p>tiendra compte de la réalisation de certains critères de performance et pourra comprendre des éléments à court terme et à long terme. Les critères de performance peuvent inclure des objectifs individuels, la performance de la Société, du Groupe ou de parties de celui-ci, ou des objectifs par rapport au marché, à d'autres sociétés ou à des références comparables, compte tenu de la position et du niveau de responsabilité du destinataire. Le Conseil d'administration ou, dans la mesure qui lui est déléguée, le Comité de rémunération et de nomination, détermine les critères de performance, leur poids relatif, les valeurs cibles respectives et la réalisation de la performance.</p> <p>La rémunération variable peut être versée sous forme d'espèces, d'actions, d'options sur actions, d'instruments financiers similaires, d'unités ou sous la forme d'autres types d'avantages. Le Conseil d'administration ou, dans la mesure où il lui est délégué, le</p>
---	---

	<p>Comité de rémunération et de nomination, détermine les conditions d'attribution, d'acquisition, de blocage, d'exercice et/ou de déchéance de la rémunération variable. En particulier, il peut prévoir l'accélération ou la suppression des conditions d'acquisition et d'exercice, le paiement ou l'octroi d'une rémunération basée sur la réalisation supposée d'objectifs, ou la déchéance, dans chaque cas en cas d'événements prédéterminés tels qu'un changement de contrôle ou résiliation d'un contrat de travail.</p> <p>La Société peut se procurer les actions requises par des achats sur le marché ou, dans la mesure du possible, en utilisant du capital-actions conditionnel.</p> <p>Les rémunérations du Comité exécutif du Groupe peuvent également leur être attribuées par d'autres sociétés du Groupe.</p>
--	--

## **7. Approbation des rémunérations**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximal de la rémunération du Conseil d'administration ainsi que du Comité exécutif du Groupe :

### **7.1 Approbation de la rémunération pour le Conseil d'administration pour la période allant de la fin de l'assemblée générale ordinaire 2022 jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2023**

Montant global maximal de la rémunération :  
CHF 1 600 000.

### **7.2 Approbation de la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2023**

Montant global maximal de la rémunération :  
CHF 7 000 000.

## **8. Réélection de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose la réélection de PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'année 2022.

## **9. Réélection du représentant indépendant**

Le Conseil d'administration propose la réélection de la société Ofisa Berney Associés SA à Lausanne, en tant que représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

## **Explications :**

### **Point 3 de l'ordre du jour : Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2021 et distribution d'un dividende**

Dans la mesure où la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le dividende ordinaire sera de CHF 2.00 brut par action et le dividende extraordinaire sera de CHF 6.00 brut par action, sous déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35%. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 1 avril 2022. Le dividende net sera versé à partir du 5 avril 2022.

### **Point 4 de l'ordre du jour : Réélections au Conseil d'administration**

Les CV détaillés des personnes proposées pour réélection comme administrateurs se trouvent dans le rapport de gestion 2021 dans le chapitre Corporate Governance et sur Internet (<http://investors.bobst.com>).

### **Point 6 de l'ordre du jour : Modifications des statuts**

Le Conseil d'administration propose de modifier les statuts afin de soutenir l'introduction d'un plan d'intéressement à long terme (LTI) pour l'équipe du Senior Management (approx. 65 managers) comprenant les membres du Comité exécutif du Groupe.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section "Outlook" du Rapport de Rémunération 2021.

### **Point 7 de l'ordre du jour : Approbation des rémunérations** **7.1 Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose un montant global maximal de CHF 1 600 000 pour la rémunération des membres du Conseil

d'administration, pour la période de l'assemblée générale ordinaire 2022 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2023.

## **7.2 Comité Exécutif du Groupe (GEC)**

Le montant total de CHF 7 000 000 proposé pour le Comité Exécutif du Groupe à titre de rémunération pour l'exercice comptable 2023 est un maximum. Le montant total ne sera versé que si, en plus de leur salaire fixe, chaque membre du GEC atteint le maximum de la part variable de sa rémunération, fondée sur des objectifs définis individuellement.

Le montant proposé comprend donc la rémunération fixe, les cotisations de l'employeur à la sécurité sociale et au fonds de pension, le plan de rémunération variable en supposant un paiement maximum de 150 % et la valeur maximale de toutes les unités d'actions liées à la performance attribuées dans le cadre du LTI. La valeur du LTI au moment du vesting peut différer du montant approuvé en raison de la fluctuation du cours de l'action.

## **Rapport de gestion et rapport de rémunération**

Le rapport de gestion 2021, contenant les comptes annuels de la Société et du Groupe et le rapport annuel, ainsi que les rapports de l'organe de révision et le rapport de rémunération, sont, sur commande, envoyés à chaque actionnaire inscrit au registre des actions, à la dernière adresse communiquée à la Société. Ces mêmes documents peuvent être consultés, à partir du 25 février 2022 au siège de la Société ou sur Internet (<http://investors.bobst.com/publications>).

## **Représentant indépendant**

Chaque actionnaire inscrit au registre des actions avec droit de vote a la faculté de se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire par Ofisa Berney Associés SA (chemin des Charmettes 7, 1002 Lausanne), en tant que représentant indépendant, en remplissant

complètement et en signant le pouvoir figurant sur la carte d'inscription.

### **Plateforme électronique pour les instructions de vote**

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote ont la possibilité de donner des instructions de vote au représentant indépendant en utilisant une plateforme internet jusqu'au 28 mars 2022. Les détails peuvent être trouvés sur l'avis ci-joint « Délégation de pouvoirs et instructions de vote au représentant indépendant via [www.gvote.ch](http://www.gvote.ch), la plateforme dédiée aux actionnaires ».

### **Droit de vote**

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions le 28 mars 2022 peuvent exercer leurs droits et voter à l'assemblée générale ordinaire par le biais du représentant indépendant, soit en complétant et signant la procuration sur la carte d'inscription, soit via la plateforme internet. En cas d'aliénation d'actions avant l'assemblée générale ordinaire, le droit de voter s'éteint.

Le texte original de la présente convocation est en langue française. Il prévaut en cas de divergence avec la version traduite en anglais.

### **Bobst Group SA**

Le Conseil d'administration

Mex, le 23 février 2022

NB : Toute correspondance et tout changement d'adresse sont à communiquer à :  
Bobst Group SA  
c/o Computershare Schweiz AG  
Baslerstrasse 90, Postfach, CH-4609 Olten